



SESSION PLENIERE DU 19 MARS 2019

DECISION MODIFICATIVE 2019 N°1

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre),
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire,
- le budget supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente (présentation en juin),
- le compte administratif (CA) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante),
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif.

La DM1 de mars 2019 rentre dans ce cadre a surtout permis au Conseil Régional de faire voter une **aide pour les commerçants** suite aux manifestations du début d'année et de présenter en assemblée le **contrat d'avenir** signé le 8 février 2019 avec l'Etat. Ce document mettait en avant les compensations qu'il a accordées suite à l'abandon du projet d'aéroport à Notre Dame des Landes.

La CGT, en délégation réduite, du fait de la mobilisation interprofessionnelle et intersyndicale concomitante, a voté l'avis du CESER.

LA DM1 DE 2019

La DM1 porte sur des ajustements sans modification des crédits de paiement annuels ni des équilibres budgétaires du Budget Primitif 2019. Les autorisations pluriannuelles sont complétées :

- de 7,9 M € en investissement, essentiellement pour le financement de la rénovation du tronçon ferroviaire Châteaubriant-Retiers (actuellement coupé pour cause de vétusté),
- de 9,2 M € en fonctionnement : 6,5 M€ sont prévus pour permettre la conclusion d'un contrat-cadre de prestation de services avec la SPL régionale sur la gestion et l'animation des Technocampus, 1, 7 M € sont inscrits pour accompagner le projet de « fermes bas carbone » en Pays de la Loire, déployé sur 9 ans, et une autorisation d'engagement de 1M € est votée pour soutenir les commerçants et artisans « impactés » par le mouvement des gilets jaunes.

Le montant total des autorisations de programme est ainsi porté à 514 093 092 € et celui des autorisations d'engagement est ajusté à hauteur de 823 470 748 €.

Divers documents sont présentés en complément des données proprement budgétaires, en particulier le contrat d'avenir, et des rapports de la Chambre régionale des Comptes relatifs à des dysfonctionnements dans la gestion de l'abbaye de Fontevraud.

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr) :

Les projets présentés dans le contrat d'avenir ne sont pas traduits dans la DM1 à l'exception de la ligne Châteaubriant-Retiers. Plusieurs projets figurant dans le contrat d'avenir étaient déjà inscrits dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER), le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) ou le Plan France Très Haut Débit. Par ailleurs, certaines mesures ne sont ni chiffrées, ni cadencées. **Le CESER regrette le manque global d'ambition du contrat d'avenir et d'engagements financiers de l'État.**

Il souhaite obtenir, pour chaque mesure incluse dans le contrat d'avenir, les montants qui seront investis respectivement par l'Etat et la Région en complément des montants déjà inscrits dans le CPER. Par ailleurs, il sera vigilant au taux d'exécution du CPER.

Il souhaite une clarification de la stratégie de la Région pour Fontevraud.

Il rappelle son souhait d'obtenir :

- un plan pluriannuel d'investissement, notamment pour les équipements structurants et infrastructures majeures ;
- une vision d'ensemble des activités gérées par la Région, y compris les activités externalisées ;
- une analyse des transferts de flux financiers liés au fonds de co-investissement « Pays de la Loire Participations ».

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La délégation de la CGT est réduite aujourd'hui au minimum. Ses membres manifestent aujourd'hui sur leur territoire dans le cadre d'une journée d'action interprofessionnelle à l'appel de plusieurs organisations syndicales de salarié-es et d'étudiant-es qui exigent des réponses concrètes aux urgences sociales et environnementales, aux attentes en matière de justice fiscale et de répartition juste des richesses. Il s'agit de faire entendre la parole des salarié-es, des privé-es d'emplois, des retraité-es, des jeunes sur les questions qui les concernent et pour lesquelles ils et elles n'attendent pas grand chose du grand débat.

Ces craintes se confirment à la lecture de cette DM1. Ainsi la seule réponse apportée par le Conseil Régional dans le contexte social qualifié en décembre par le Ceser de « grave crise sociale » est un soutien de 1M€ aux commerçants et artisans impactés par le mouvement des gilets jaunes selon les termes utilisés par la Région. La CGT demande quels seront les critères mis en place pour identifier l'éventuelle part de responsabilité du mouvement sur la baisse de leur chiffre d'affaire, quels seront les contrôles de l'utilisation de ces fonds publics. **Elle s'étonne que la Région évoque le mouvement sans aucune référence aux détresses sociales exprimées ces derniers mois.** Elle aurait souhaité que le CESER, dans la suite de sa contribution au grand débat, réaffirme l'urgence d'interroger notre modèle de société.

La CGT rappelle qu'elle condamne les dérives inacceptables de personnes présentes dans les manifestations qui ont pour seul objectif de s'en prendre physiquement aux policiers, gendarmes, et pompiers ou de dégrader des biens publics ou privés. Elle rappelle aussi que l'Etat porte une grave responsabilité dans ces dérives, en adoptant une doctrine autoritaire en matière de maintien de l'ordre et de gestion des manifestations, doctrine qui nous ramène en arrière alors même qu'elle a fait preuve dans le passé de sa nocivité et de son inefficacité.

La CGT partage un grand nombre des remarques du CESER concernant **le manque d'ambition du contrat d'avenir** au regard des enjeux sociaux, économiques et environnementaux de notre territoire. Il déçoit par son manque d'engagements financiers et apporte peu de visibilité concernant de nombreux investissements pourtant nécessaires en matière d'infrastructures. On ne trouve aussi aucun engagement de l'Etat sur l'avenir de la centrale de Cordemais, alors que pour la CGT, il doit impérativement soutenir le projet Ecocombust et le maintien en activité de cet équipement.

Actant les désaccords qui existent dans ses rangs, **le CESER rappelle à juste titre que les avis en son sein sont divers sur l'opportunité de l'ouverture anticipée à la concurrence des TER.** La CGT y est opposée parce qu'elle a identifié les risques suivants : un démantèlement du réseau, une moindre disponibilité du personnel et des équipements, un service in fine dégradé, une régression des conditions sociales pour les personnels.

La CGT considère par ailleurs que les économies générées par la moindre contribution de la Région, suite à l'avenant sur la convention avec la SNCF, doit donner des marges de manœuvres pour négocier un moratoire sur les fermetures de guichets. Les offres alternatives de distribution de billet n'offrent qu'un service partiel, sans conseil, et ne s'adressent qu'à ceux qui disposent d'une carte bancaire et d'une adresse de courriel.

Si le CESER apprécie la mise en place rapide des 18 territoires de solutions dans le cadre du Plan de bataille pour l'emploi, la CGT souligne toutefois la transposition inégale de la mise en place des plans d'actions et le manque de plus-value de la nouvelle plateforme.

Enfin, **concernant Fontevraud, la CGT considère qu'au-delà des principes de gestion, c'est le modèle touristique de la structure, et notamment de l'infrastructure hôtelière qui doit être examiné.** Veut-on pour cet équipement public, un tourisme de luxe, pour quelques visiteurs fortunés, ou un accueil de l'ensemble des populations, à prix accessibles ? La réponse de la CGT est dans la question.

Partageant globalement les remarques du CESER, la CGT votera l'avis en remerciant la rapporteure et le chargé d'étude, mais elle regrette fortement que le bureau se permette désormais – certes, à la marge – de modifier les textes qui pourtant faisaient consensus dans les commissions thématiques.

QUELQUES EXPRESSIONS DES GROUPES :

Groupe environnement :

Le Conseil Régional va financer à hauteur d'1,7 M€ sur 9 ans une démarche de réduction des émissions des gaz à effet de serre et d'augmentation du stockage de carbone des élevages bovin lait sur un financement global de 8.3 M via le projet LIFE Dairy Carbon lancé par les industriels et l'Institut de l'Elevage.

Le projet n'est pas à la hauteur des enjeux. Il n'y a pas de remise en cause fondamentale du système de production. Alors que la consommation de lait et de viande ne cesse de diminuer, réduire nos émissions de gaz à effet de serre passera davantage par une baisse des productions, qui suivront des modes de consommation qui changent et s'orientent vers un modèle consistant à manger moins, mieux et aussi végétal.

Confédération paysanne :

Sur les fermes « bas carbone » : aspect positif sur la sensibilisation, mais le contenu de ces actions prend les choses par le petit bout de la lorgnette. Il faut un projet ambitieux pour la diminution des pesticides et l'accompagnement de l'agriculture biologique. On pourrait arrêter de financer les exploitations sans rotation de l'énergie, et les élevages qui ne font pas sortir des animaux.

U2P :

Salue les mesures mises en place par la Région en faveur des commerçants et des artisans touchés par la mobilisation des gilets jaunes.

Néanmoins, les critères d'attribution de cette aide versée sous forme de subvention interpellent, notamment sur le périmètre géographique : l'établissement doit être implanté dans une zone impactée par les manifestations, comment celle-ci va-t-elle être définie sans contestation ?

Très peu de demandes risquent d'être produites : la Région prévoit un soutien de 100 à 500 entreprises. Si trop peu d'entreprises sont aidées, cela pourrait apparaître comme une action de communication et non comme une action de soutien.

CFDT :

Souligne l'échec du Plan d'investissement compétences pour les 50-54 ans : leur employabilité doit faire l'objet de la plus grande attention alors que les départs en retraite sont de plus en plus tardifs.

Note positivement l'ouverture d'une action de formation pour les personnes non francophones et migrantes.

MEDEF :

Inquiétudes suite au contrat d'avenir sur le réaménagement de Nantes Atlantique. Déception sur un certain nombre de grands projets, à l'image du contournement de Nantes.

CCIR :

Sera très attentif aux incidences potentielles de la route de la soie.

Soutien à la Région dans son projet d'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires régionaux.

Laurent Dejoie, vice-président du Conseil Régional :

Le contrat d'avenir permet à l'Etat d'essayer de compenser une décision que beaucoup n'ont pas encore comprise. Ce n'est qu'une compensation, on ne réparera jamais le préjudice subi.

On aurait aimé sans doute plus, le contrat d'avenir n'est pas la fin des opérations.

Le budget de 1,8 Md€ fait qu'il y aura des marges pour exécuter la dépense de 1 M€ votée pour les commerçants et artisans, sans avoir à voter a priori de crédit de paiement supplémentaire lors de cette DM1.

VOTE : L'avis a été adopté par 72 voix pour et 1 abstention.